

Objectifs et méthodologie

Cette étude paysagère s'insère dans le cadre de l'étude d'impact du projet éolien de la Communauté de Communes de la région de Oisemont.

Elle a pour objectif de définir l'état initial paysager, puis d'étudier comment vient s'inscrire le projet éolien dans le paysage et analyser les effets visuels et paysagers avant de proposer des mesures de réduction d'impacts et/ou d'accompagnement.

L'étude prend en compte l'analyse du paysage par une lecture à la fois scientifique (détermination et analyse de ses différentes composantes) mais aussi sensible (représentation du paysage).

La méthodologie est explicitée par le schéma ci-dessous.

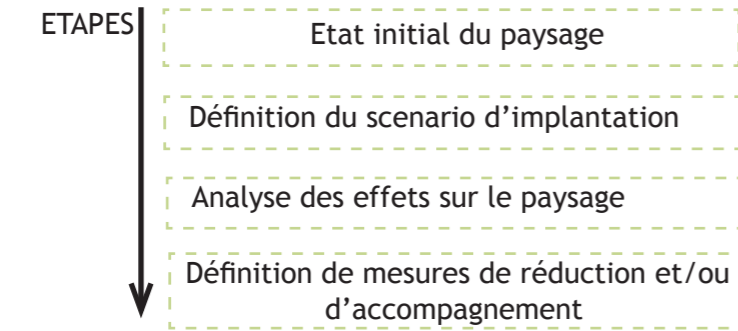


Schéma 1: Méthodologie employée dans le volet paysager

Définition

Nous définirons le paysage comme *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* (Convention européenne du paysage, 2000). La notion d'évolution y sera ajoutée: « *le support physique du paysage ou «paysage objet» est composé d'objets naturels (roches et sols, relief, eau, végétaux, traces d'une histoire naturelle du lieu) et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées.* » (Convention européenne du paysage, 2000).

Des paysages sont ainsi apparus successivement à la surface de la Terre et on peut distinguer différentes couches historiques dans le paysage contemporain. Cette évolution se fait sous l'influence de facteurs naturels (érosion, incendies...) et en fonction des activités qui s'y développent et des aménagements qui s'y réalisent sous l'influence de la pression économique, démographique, de facteurs techniques et sociologiques.

Localisation du site éolien étudié

Localisation administrative (Cf Carte 1: Localisation)

L'aire d'étude s'étend dans l'Ouest du département de la Somme (région Picardie), à la limite départementale du département de la Seine-Maritime au Sud (région Haute-Normandie). Ce volet paysager (étude paysagère et visuelle) a été réalisé dans le cadre du projet de parc éolien sur les communes d'Aumâtre, Cannessières, Fontaine-le-Sec, Frettecuisse, Mouflières et Oisemont (Communauté de Communes de la région de Oisemont), nommé «parc éolien de la Communauté de Communes de la région de Oisemont». La ville de Oisemont est au Nord du site éolien.

Le site

Le site est localisé sur un plateau de grande culture, le plateau du Vimeu au Sud de la ville de Oisemont, entre les vallées de la Somme (au Nord) et de la Bresle (au Sud). Il s'étend environ sur 4 km de long sur 1,5 km de large, dans un axe Nord Est / Sud Ouest. L'historique du projet et le choix du site par la société Ostwind pour créer le parc éolien en ce lieu sont explicités dans l'étude d'impact globale. Le site correspond à une zone potentielle de développement de l'éolien définie dans une démarche intercommunale en 2011.

Auteurs de l'étude

L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'étude Energies et Territoires Développement. L'ensemble des illustrations (photographies, cartographies, schémas...) sont réalisées par Energies et Territoires Développement sauf si cela est précisé.

Plusieurs phases de terrain ont été effectuées pour mener l'étude réalisée entre 2014 et 2016.

Les photomontages sont réalisés par le porteur de projet (Ostwind) à partir des points définis par l'étude paysagère.

Sigles utilisés

AMVAP Aires de Mise en Valeur du Patrimoine
CDT Comité Départemental du Tourisme
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL Direction Régionale de l'Environnement et du Logement
DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer
ETD Energies et Territoires Développement
MH Monument historique
SDAP Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SRCAE Schéma Régional Climat Air Energie
SRE Schéma Régional Eolien
ZIV Zone d'Influence Visuelle
ZPPAUP Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

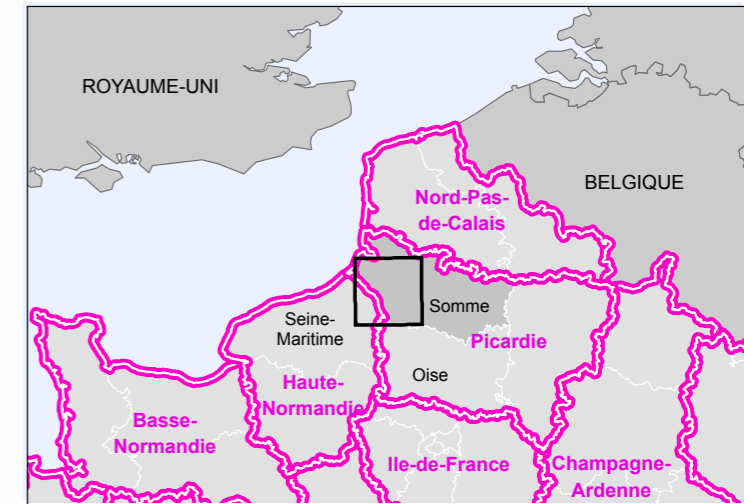
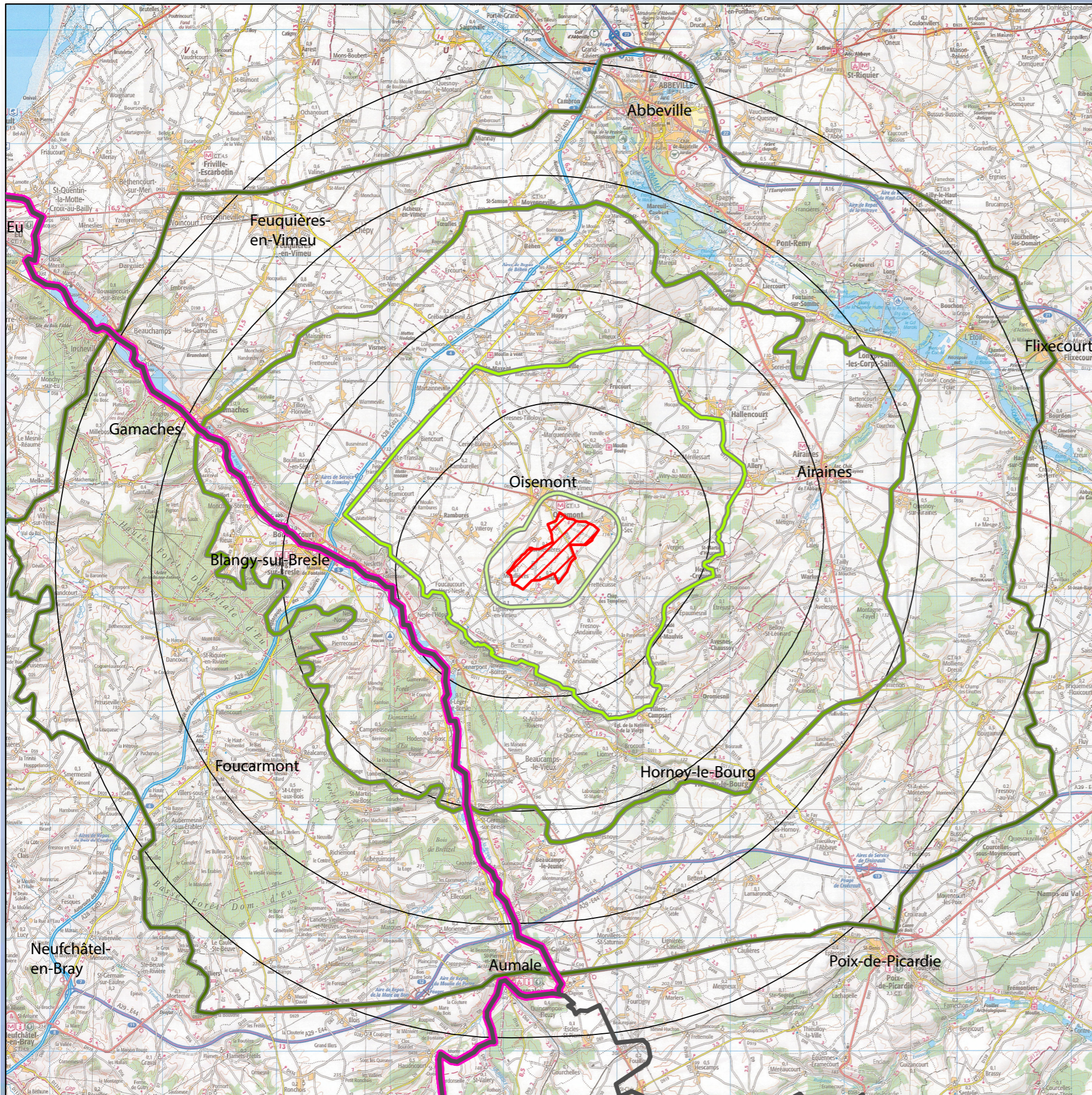
Données existantes

L'étude a pris en compte les données existantes sur la thématique du paysage et de l'éolien.

Cela concerne notamment l'Atlas des Paysages de la Somme et celui de Haute-Normandie, et le Schéma Régional Eolien de Picardie et celui de Haute-Normandie. Les données sur le patrimoine ont été inventoriées à l'aide de l'Atlas des Patrimoines (source DRAC) et des bases de données des DREAL.

Les informations touristiques sont issues des offices de tourisme locaux et des Comités Départementaux du Tourisme.

La méthodologie employée s'appuie sur les recommandations du Guide national de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens de 2010.



Zone potentielle d'implantation

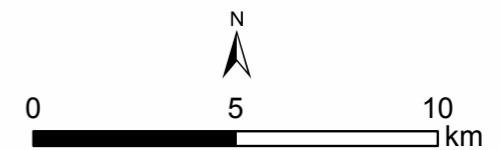
Périmètres d'étude :

- Périmètre immédiat (1km)
- Périmètre rapproché
- Périmètre intermédiaire
- Périmètre éloigné

Aire de 5, 10, 15, 20 km autour de la zone potentielle d'implantation

Limite régionale

Limite départementale



Projection : Lambert 93

Carte 2 : Périmètres d'étude

Sources : ETD, IGN scan100

Définition des limites de l'aire d'étude

L'analyse paysagère d'un territoire prend en compte des notions de limites. Etant donnée l'échelle d'une éolienne et d'un parc éolien, notamment en ce qui concerne ses dimensions verticales, l'aire d'étude dépasse le cadre paysager des abords du site pressenti pour l'implantation du parc éolien. Quatre périmètres d'étude sont définis: périmètre d'étude éloigné, intermédiaire, rapproché et immédiat (Cf. Cartes 2 et 3).

Le périmètre d'étude éloigné

Ce périmètre permet de définir le contexte global du site éolien. A l'échelle du périmètre éloigné, l'étude des vues sur le site sera réalisée depuis des points clés (panoramas reconnus, axes routiers majeurs...).

Il est d'environ **20 kilomètres** autour du site éolien.

Sa limite Nord suit le coteau Nord de la vallée de la Somme entre Abbeville et Flixecourt.

Les routes majeures RD929-RD1029 constituent sa limite Sud (route entre Neufchâtel-en-Bray, Aumale, et Poix-de-Picardie).

Ses limites Ouest et Est s'appuient sur les jeux de relief des plateaux incisés par des vallées qui caractérisent l'aire d'étude. Le périmètre s'étend au Sud de la forêt domaniale d'Eu dans le département de la Seine-Maritime.

Il comprend les villes d'Abbeville et Aumale.

Les autoroutes A16 (Abbeville / Amiens) et A28 (Abbeville / Neufchâtel-en-Bray) traversent le périmètre d'étude éloigné.

Plusieurs parcs éoliens sont existants et en projet.

Le périmètre intermédiaire

Il correspond au périmètre dans lequel le projet éolien va être défini et dans lequel les enjeux et perceptions du site éolien seront majoritairement étudiés. Ce périmètre est concentré autour du site par rapport au périmètre éloigné.

Il est compris **entre 10 et 15 kilomètres** autour du site éolien.

Il correspond à l'ensemble de plateau s'étendant jusqu'à:

- la vallée de la Somme au Nord,
- Airaines à l'Est, et Hornoy-le-Bourg au Sud-Est,
- Gamaches à l'Ouest, et Moyenneville au Nord-Ouest.

A l'Ouest, la limite s'appuie sur le rebord de plateau du Petit Caux (haut de versant de la vallée de la Bresle).

Il comprend les villes de Gamaches, Blangy-sur-Bresle, Hornoy-le-Bourg, Airaines.

Il est traversé par l'autoroute A28 dans un axe Sud-Ouest / Nord-Est, reliant Blangy-sur-Bresle à Abbeville.

Plusieurs parcs éoliens sont inventoriés dans ce périmètre.

Le périmètre d'étude rapproché

Il s'agit du périmètre dans lequel les enjeux et perceptions du site éolien seront étudiés plus finement, en prenant soin d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles (vis à vis de l'habitat, de l'organisation spatiale du paysage, de la fréquentation des lieux...).

Ce périmètre s'étend jusqu'à **environ 8 kilomètres** autour du site éolien dans l'objectif de comprendre l'ensemble du plateau avec les projets éoliens les plus proches, et les enjeux patrimoniaux de Rambures et Saint-Maulvis.

Ses limites s'appuient sur :

- la vallée de la Bresle au Sud,
- les vallées entre Saint-Maulvis et Allery à l'Est,
- le plateau au Nord (haut du versant descendant au Nord vers la vallée de la Somme),
- la route majeure RD928 sur le plateau à l'Ouest.

Le périmètre immédiat

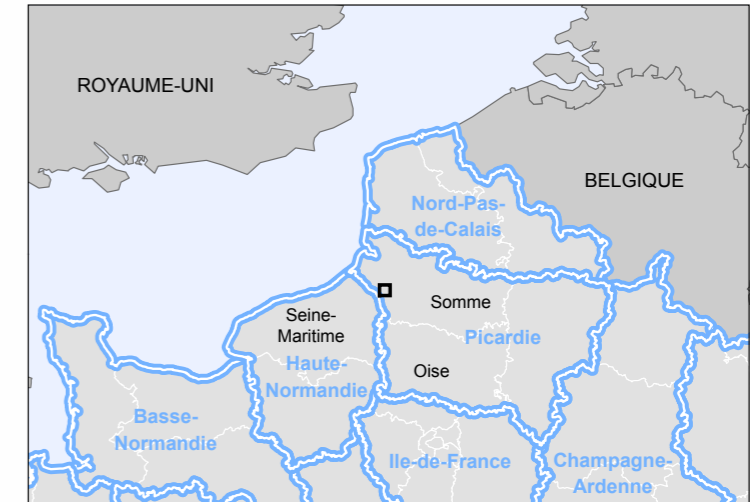
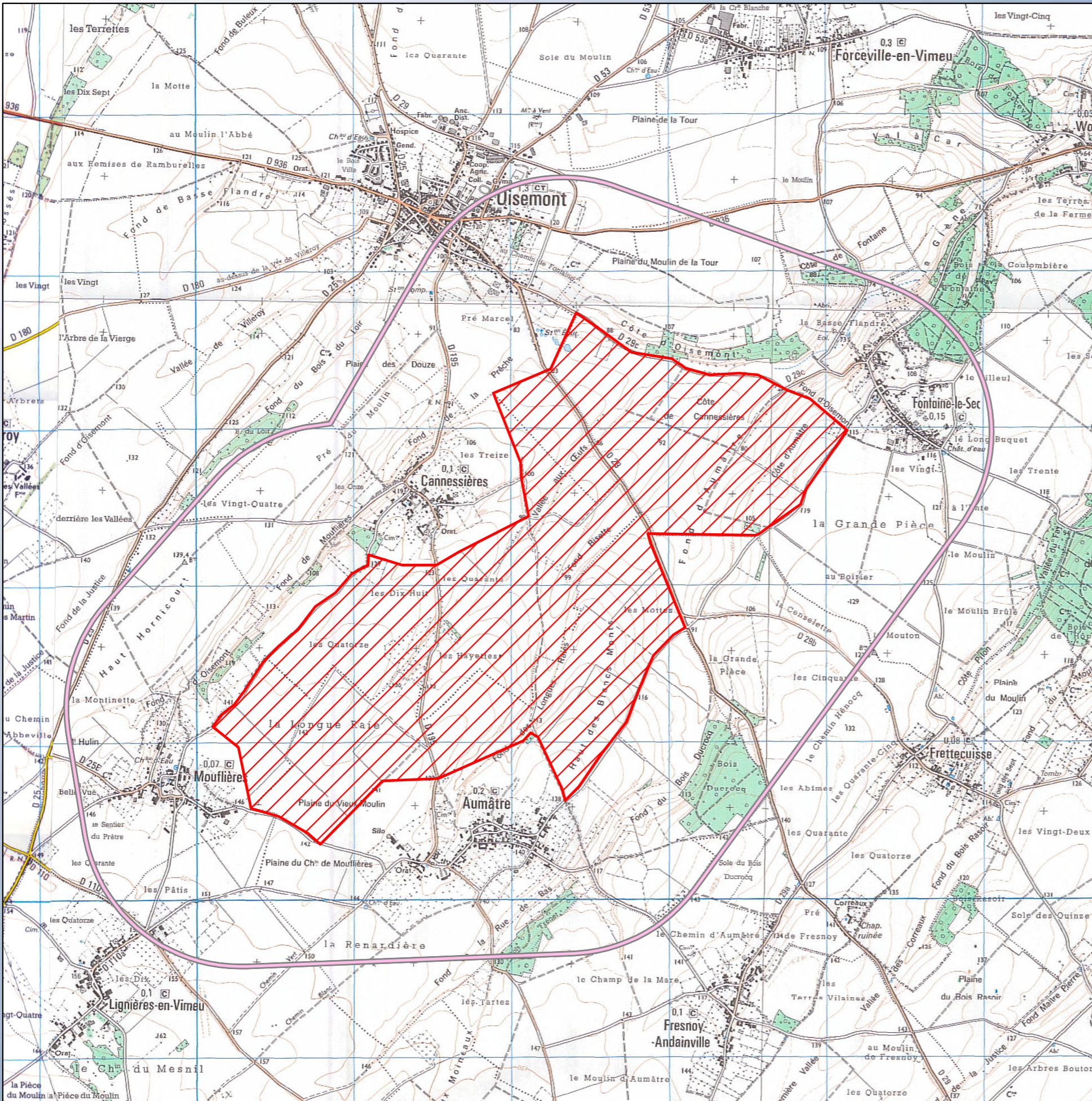
Il correspond au site éolien étudié et à une aire d'un kilomètre autour (abords immédiats du site).





L'habitat le plus proche est compris dans ce périmètre: bourgs de Oisemont au Nord, Fontaine-le-Sec au Nord-Est, Aumâtre et Mouflières au Sud, Cannessières à l'Ouest.

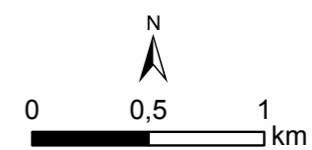
Les aménagements paysagers à réaliser et les préconisations seront traités à l'échelle du **périmètre immédiat du site** ainsi qu'aux autres périmètres si des enjeux paysagers majeurs se dégagent de l'étude.

Localisation du site éolien

- Un site qui s'inscrit sur le plateau du Vimeu, au Sud de Oisemont,
- sur les communes d'Aumâtre, Cannessières, Fontaine-le-Sec, Frettecuisse, Mouflières et Oisemont (Communauté de Communes de la région de Oisemont),
- dans le département de la Somme, région Picardie.



-  Zone potentielle d'implantation
-  Aire de 1km autour du site : périmètre immédiat
-  Limite régionale
-  Limite départementale



Projection : Lambert 93

Carte 3 : Périmètre d'étude immédiat et site étudié

Sources : ETD, IGN scan25